



Mémoire de l'Association des consommateurs industriels de gaz relatif à la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

1^{er} août 2023

Résumé exécutif

L'ACIG, en tant que représentante de l'industrie lourde au Québec, apprécie l'opportunité de soumettre ses observations et recommandations relatives à la consultation sur le développement des énergies propres au Québec et réitère son engagement ainsi que celui de ses membres à participer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de décarbonation.

Le Québec en tant que pionnier en matière de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques, a su concilier objectifs ambitieux de réduction de ses émissions de GES et développement économique et industriel. Ceci est rendu possible, entre autres, par une stabilité dans la réglementation, notamment sur les émissions de GES, et par la disponibilité d'un système énergétique fiable.

Aujourd'hui le Québec est en passe de franchir une toute nouvelle étape de son développement qui l'amènerait vers une nouvelle forme de gestion de l'énergie qui serait pensée en amont et qui intégrerait l'ensemble des facteurs qui concourraient à l'atteinte des objectifs que le Québec s'est fixé en matière de décarbonation mais aussi en matière de développement économique et de prospérité.

Cette nouvelle forme de gestion de l'énergie appelle à une considération du système énergétique comme un tout indissociable qui n'opposerait plus une forme d'énergie à une autre mais qui chercherait à atteindre un optimum qui garantirait un accès fiable et compétitif à une énergie décarbonée, gage de prospérité.

Des changements de paradigmes et des reconfigurations réglementaires vont être nécessaires pour permettre au Québec d'atteindre ses objectifs en termes de transition énergétique.

L'industrie lourde du Québec est déjà fortement impliquée dans cette transition et appelle de ses vœux à des ajustements qui lui permettraient d'atteindre de manière la plus compétitive possible ses objectifs en matière de décarbonation.

À cet effet, et dans le cadre de la présente consultation, l'ACIG recommande au gouvernement :

- **D'appréhender le système énergétique comme un tout et à favoriser une complémentarité entre les réseaux électriques et de gaz naturel;**
- **De favoriser un marché de l'énergie plus ouvert et plus compétitif;**
- **D'optimiser le réseau gazier pour promouvoir les bioénergies;**
- **D'impulser une nouvelle dynamique au marché du GSR en intégrant l'intensité carbone de l'ensemble des GSR produits et distribué au Québec;**
- **De passer, pour les énergies renouvelables, de cibles volumétriques vers des cibles en termes de réduction des GES;**

- **De maintenir et de renforcer le rôle de la Régie pour l'établissement de tarifs justes et équitables.**
- **D'exclure l'industrie déjà soumise à une réglementation sur ses émissions de GES de tous mandats donnés à la Régie et aux distributeurs en matière de décarbonation.**
- **De mettre en place les structures nécessaires pour l'élaboration et l'exécution d'un plan intégré des ressources.**

Table des matières

Résumé exécutif.....	2
L'Association des consommateurs industriels de gaz.....	5
Introduction.....	6
Enjeux des industriels dans un contexte de décarbonation.....	8
1. Équilibre offre demande : considérer le système énergétique dans son ensemble... 9	
1 ^{ère} Recommandation: Favoriser un marché de l'énergie plus ouvert et plus compétitif.....	9
2 ^{ème} Recommandation: Promouvoir une complémentarité entre le gaz et l'électricité	11
3 ^{ème} Recommandation: Optimiser les actifs gaziers du Québec pour accroître la part des bioénergies	12
4 ^{ème} Recommandation : Reconnaître l'intensité carbone des différents GSR pour consacrer la position de pionnier du Québec.....	13
2. Fixation des tarifs.....	16
5 ^{ème} Recommandation : Les distributeurs ne devraient pas être seuls à déterminer les investissements nécessaires pour décarboner l'économie	16
6 ^{ème} Recommandation : La Régie de l'énergie doit continuer à assurer une fixation juste et équitable des tarifs.....	16
7 ^{ème} recommandation : l'industrie doit être exclue de tout mandat donné à la Régie en matière de décarbonation et de transition énergétique.....	17
3. Gouvernance	18
8 ^{ème} Recommandation : Création d'une entité indépendante en charge de la conception d'un plan intégré des ressources	18
4. Conclusion	20

L'Association des consommateurs industriels de gaz

L'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représente vingt-trois des plus grands consommateurs industriels de gaz au Québec et en Ontario qui exploitent des installations à forte intensité énergétique et qui sont régulées, au Québec et au niveau fédéral, pour leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les membres de l'ACIG sont des acteurs majeurs des secteurs de l'industrie minière, des métaux, de la chimie et pétrochimie, des produits forestiers et du secteur manufacturier et contribuent activement à l'économie du Québec.

L'accès à un approvisionnement énergétique fiable et compétitif est un enjeu capital pour le maintien de leurs activités et de leur développement. Exposés à une concurrence internationale acerbée, le coût d'approvisionnement en énergie influe grandement sur leur compétitivité.

Au Québec, l'ACIG représente onze industriels qui consomment près de 1,5 milliard de m³ de gaz naturel par année, soit 25% des volumes distribués par Énergir.

Conscient de l'urgence climatique, la majorité des industriels membres de l'ACIG ont pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et l'ensemble des industriels ont déjà mis en place des plans de réductions significatives de leurs émissions de GES à l'horizon 2030.

Introduction

Le Québec en tant que pionnier en matière de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques, a su concilier déploiement d'objectifs ambitieux de réduction de ses émissions de GES et développement économique et industriel. Ceci est rendu possible, entre autres, par une stabilité dans la réglementation, notamment sur les émissions de GES, et par la disponibilité d'un système énergétique fiable.

C'est à la faveur de la conjonction des ces facteurs déterminant que le Québec est aujourd'hui reconnu comme chef de file en la matière tout en renforçant l'attractivité de son territoire pour le développement industriel. À cet effet, le Québec est l'une des juridictions les plus attractives pour la production de biens, notamment industriels, bas carbone et pour l'investissement.

Les étapes déjà franchies par l'économie québécoise pour réduire ses émissions de GES, font que le Québec est désormais prêt pour aller plus loin dans l'atteinte de ses objectifs en impulsant une dynamique nouvelle pour accompagner son économie vers une transition énergétique synonyme de création de richesses et de prospérité.

Les défis que l'industrie est en train de relever pour décarboner ses processus, font que la présente consultation sur le développement des énergies renouvelables au Québec revêt un caractère important, voire déterminant pour l'industrie lourde du Québec. C'est à cette fin que l'ACIG soumet au gouvernement ses observations et recommandations sur les enjeux de ses membres pour atteindre leurs objectifs en termes de décarbonation tout en maintenant leur avantage compétitif vis-à-vis de la concurrence internationale.

À cet effet, l'ACIG soumet que :

1- La transition énergétique doit continuer à veiller au maintien et au renforcement de la compétitivité de l'économie et à garantir un accès fiable à l'énergie

Même dans un avenir bas carbone, l'économie aura toujours besoin de matériaux de base, ainsi l'ACIG est d'avis que la présente consultation devrait viser en priorité à faciliter la transition énergétique vers une économie sobre en carbone tout en maintenant le tissu économique du Québec et son attractivité et devrait amener vers un système de régulation progressif à même de soutenir l'économie du Québec dans son ensemble et particulièrement son industrie, qui est une de ses principales forces.

Le système énergétique québécois est à la base de la bonne santé économique nationale, à cet effet, l'ACIG soumet que son renforcement et la disponibilité d'une énergie décarbonée et fiable sont déterminants pour aller plus loin dans la transition énergétique.

2- L'industrie québécoise est déjà directement réglementée pour ses émissions de GES et qu'à cette fin elle doit être exclue de tous nouveaux mandats donnés au régulateur ou aux distributeurs

L'industrie québécoise est un atout pour la décarbonation et pour la santé économique du Québec et est déjà pleinement impliquée dans la décarbonation de ses procédés. L'ensemble des industriels que l'ACIG représente se sont engagés pour la neutralité carbone en 2050 avec, pour la majorité d'entre eux, des objectifs de réductions importants pour 2030.

L'industrie lourde étant directement réglementée pour ses émissions de GES, via le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) auquel s'ajoute une pléthore d'autres obligations environnementales, l'ACIG soumet que l'industrie devrait être exclue de tous nouveaux mandats donnés au régulateur ou aux distributeurs qui feraient supporter, à l'industrie, des coûts supplémentaires liés à la décarbonation des segments de l'économie ne disposant pas, de fait, d'obligations spécifiques en matière d'émissions de GES.

3- Une vision intégrée de l'énergie est nécessaire

La volonté du gouvernement de disposer d'une planification intégrée des ressources est une initiative, au sens de l'ACIG, qui viendrait renforcer les réalisations déjà achevées et permettrait d'amener le Québec vers une transition énergétique conciliant impératifs environnementaux, économiques et sociaux.

À cette fin, l'ACIG est d'avis qu'une planification intégrée des ressources devrait se déployer au tour d'une vision à long terme intégrant l'ensemble des énergies et du système énergétique. Une telle convergence entre les différentes filières énergétiques, vecteurs, est d'obtenir une synergie à la faveur d'une baisse des coûts liés à l'approvisionnement énergétique par le déploiement de solutions qui augmenteraient la part des énergies renouvelables et réduiraient les pertes d'énergies encourus par le système énergétique.

De plus, le Québec est désormais prêt pour un changement de paradigme pour le déploiement d'énergies renouvelables en mettant l'accent sur l'intensité carbone de ces énergies. Le gouvernement et les distributeurs ont amorcé, à la faveur d'une stratégie volumétrique, le développement de nouvelles filières de production d'énergies renouvelables locales, à l'instar du gaz de source renouvelable (GSR). Aujourd'hui une approche en termes d'intensité carbone pour les énergies renouvelables est nécessaire et permettrait un développement plus important de ces filières ce qui garantirait les besoins énergétiques décarbonés du Québec.

Enjeux des industriels dans un contexte de décarbonation

L'industrie lourde est déjà pleinement impliquée dans la décarbonation de ses procédés et l'ensemble de ses membres se sont engagés pour la neutralité carbone en 2050 avec, pour la majorité d'entre eux, des objectifs de réductions importants pour 2030.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux est un processus complexe qui requière de relever un certain nombre de défis financiers, économiques et techniques afin de concilier l'impératif de décarbonation et maintien de l'avantage concurrentiel des industriels québécois. La complexité du processus de décarbonation de l'industrie, fait que l'industrie est la plus à même d'engager les transformations nécessaires à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est assignée.

L'atteinte de la neutralité carbone de l'industrie se fera en deux temps

L'atteinte de l'objectif net zéro pour l'industrie lourde québécoise se fera sur deux horizons temporels : 2030 et 2050.

Le 1er horizon temporel 2030 vise à atteindre des réductions substantielles des émissions de GES de l'industrie lourde. Ces réductions, dont les plans sont déjà engagés, se feront qu'avec les technologies déjà existantes. Ceci suppose qu'une large partie de ces réductions se feraient par recours à des énergies alternatives à l'instar du GSR.

Le 2ème horizon temporel 2050 vise à atteindre la neutralité carbone. L'atteinte de cet objectif se ferait par recours à des technologies nouvelles en cours de développement comme la séquestration du carbone ou autres procédés novateurs à développer.

Objectifs volumétriques versus objectifs de réduction des émissions de GES

L'industrie lourde priorise une approche en termes de réduction des émissions de GES de ses procédés en opposition à une approche volumétrique priorisée notamment par les distributeurs d'énergies.

Cette distinction revêt un caractère fondamental pour atteindre les objectifs que les industriels se sont fixés. Ainsi, un industriel va prioriser un approvisionnement en énergie renouvelable disposant de certaines caractéristiques en termes d'intensité carbone. C'est la reconnaissance de l'intensité carbone des différentes énergies renouvelables qui permettra à l'industrie d'atteindre de manière efficiente les objectifs assignés en termes de réduction de ses émissions de GES. L'approche volumétrique des distributeurs ne fera que ralentir les efforts de l'industrie

1. Équilibre offre demande : considérer le système énergétique dans son ensemble

Un approvisionnement énergétique fiable est gage de développement économique. Sans un accès à l'énergie, il serait difficile de garantir pour le Québec la prospérité à laquelle la société aspire.

Le Québec dispose des ressources nécessaires pour mener une transition énergétique qui amènerait la société vers la neutralité carbone tout en maintenant et en développant son tissu industriel et économique.

Lors des deux dernières décennies, nous nous sommes attachés à découpler énergie, économie et émissions de GES. Or, force est d'admettre qu'aujourd'hui ces trois composantes, d'une même équation, sont indissociables. Beaucoup d'initiatives sont actuellement à l'œuvre pour réduire les émissions de GES, notamment celle de l'industrie et beaucoup d'autres vont être mise en branle dans les années à venir pour trouver le juste équilibre pour atteindre la neutralité carbone.

Il en va de même aujourd'hui pour le système énergétique qui ne devrait plus être perçu comme la somme de plusieurs vecteurs énergétiques mais comme un tout indissociable où le système doit être conçu de manière à optimiser l'offre et la demande d'énergie, où chaque source d'énergie doit trouver sa place de la manière la plus pertinente et la plus efficiente possible pour garantir un approvisionnement adéquat des besoins de l'économie et de la société. Le système énergétique québécois ne devrait pas opposer une source d'énergie à une autre mais considérer toutes les énergies comme un tout avec une prépondérance pour les énergies de sources renouvelables.

Il s'agit donc de trouver une forme d'optimum entre les différents vecteurs énergétiques pour garantir le nécessaire équilibre entre l'offre et la demande d'énergie tout en accroissant la part des énergies renouvelables.

À cette fin, l'ACIG formule les recommandations suivantes :

1^{ère} Recommandation: Favoriser un marché de l'énergie plus ouvert et plus compétitif

Le marché énergétique québécois a atteint une forme de maturité qui l'amène désormais vers la mise en place d'initiatives qui lui permettrait de maintenir et d'accroître sa compétitivité. Ces initiatives peuvent prendre, comme pour la production d'électricité, plusieurs formes, à l'instar de la production décentralisée d'énergies renouvelables, ou dans le cas des gaz de sources renouvelables, des solutions hors réseaux de distribution pour accroître la part de l'ensemble des biogaz.

S'agissant de la production décentralisée d'électricité, l'ACIG est favorable à ce genre d'initiatives qui permettraient à un producteur d'électricité de céder sa production directement à un industriel qui en aurait le besoin. Cette façon d'opérer pourrait permettre la création d'un tout nouveau marché de l'approvisionnement et offrirait aux

consommateurs la possibilité de diversifier leur portefeuille d'approvisionnement énergétique pour répondre à leurs besoins de développement et de décarbonation.

Ces initiatives de production décentralisée devraient aussi permettre aux industriels, qui en auraient les capacités, de produire leur propre énergie et avoir ultimement la possibilité de céder leurs excédents à Hydro-Québec qui trouverait alors de nouvelles possibilités pour équilibrer son système, notamment pour la gestion de la pointe hivernale.

Ces solutions décentralisées vont nécessiter de donner un accès plus ouvert au réseau de transport et de transmission de l'électricité avec une plus grande transparence des tarifs de transport.

En ce qui a trait au système de distribution gazier, là aussi des initiatives pourraient être déployées pour, d'un côté maintenir la rentabilité des actifs gaziers existants et d'un autre côté stimuler encore plus le développement de la filière des bioénergies.

Ces initiatives pourraient passer par l'intégration dans les objectifs de 10% de distribution de gaz de sources renouvelables que les distributeurs gaziers doivent atteindre d'ici 2030, de l'ensemble des biogaz qui pourraient être produits au Québec sans pour autant que ces biogaz transitent par les réseaux de distribution des distributeurs gaziers.

Ces solutions ont pour principal intérêt, d'un côté d'augmenter la production de bioénergies sans investissements additionnels pour l'expansion du réseau gazier et pour les besoins de purification, et d'un autre côté permettre aux distributeurs d'atteindre leurs objectifs de distribution de GSR à moindre coût.

Encadré 1 exemple de comptabilisation de biogaz sans recours au réseau

Prenons l'exemple d'un agriculteur qui n'est pas raccordé au réseau de distribution d'Énergir ou de gazifère. Cet agriculteur de part son activité génère des déchets méthanogènes, qui en l'absence de traitement, rejettent des GES dans l'atmosphère.

Il serait aisé de concevoir que cet agriculteur capte ces effluents atmosphériques et les convertisse en biogaz.

En l'absence de possibilité d'injection dans le réseau, il peut utiliser ce biogaz pour ses besoins et convenir avec Énergir ou gazifère de leur céder les volumes de biogaz qu'il génère. Ces volumes pourraient alors être cédés par les distributeurs à leurs clients en tant que GSR sans que ces volumes n'aient transité par le réseau.

Ce producteur de biogaz va à la fois capter et valoriser des émissions de méthane et permettre aux distributeurs d'atteindre leurs cibles à moindre coûts.

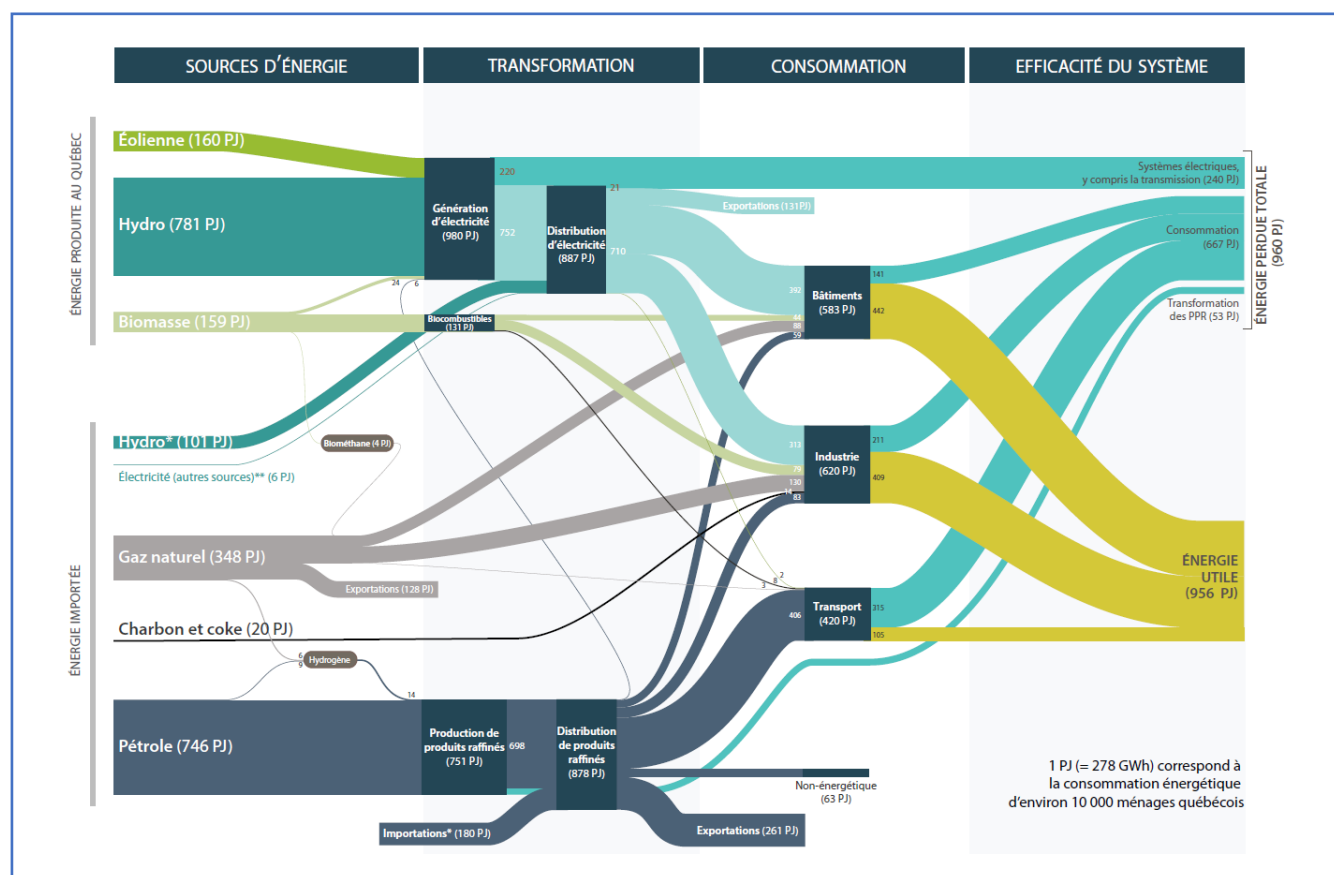
La première recommandation de l'ACIG vise à promouvoir une plus grande ouverture du marché pour lui permettre d'être plus concurrentiel et que cette ouverture passe par une redéfinition des modes de gestion de l'énergie et concevoir des systèmes plus décentralisés et plus flexibles.

2^{ème} Recommandation: Promouvoir une complémentarité entre le gaz et l'électricité

Comme exprimé précédemment, le système énergétique doit pouvoir être perçu comme un tout indissociable et une complémentarité entre les différents vecteurs énergétiques doit être recherchée et encouragée.

Sur la base des informations disponibles dans l'édition 2023 de l'État de l'Énergie au Québec publié par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal nous constatons qu'une part importante, près de 50%, de l'énergie au Québec est perdue.

Encadré 2 bilan énergétique du Québec 2020



Source: État de l'énergie du Québec, Chaire de gestion de l'énergie, HEC Montréal

Sur la base du constat dressé par cette étude, mettre l'accent uniquement sur la production d'électricité renouvelable pour répondre aux besoins croissant de l'économie en énergie sans pour autant résoudre la question de l'optimisation du système dans son entièreté ne ferait qu'aggraver la compétitivité du marché de l'énergie. Une des solutions est de promouvoir la complémentarité entre le gaz et l'électricité.

L'expansion des réseaux électriques et gaziers engendre des coûts importants, notamment pour les lignes de transport et de transmission. C'est pour cela qu'une attention particulière doit être portée à la complémentarité entre les deux systèmes de distribution de l'énergie.

L'un des plus grands enjeux pour le réseau électrique est la gestion de la pointe hivernale, cet enjeu va être exacerbé avec la demande supplémentaire qu'induit une plus grande mise en circulation des voitures électriques. Le gaz naturel et le gaz de source renouvelable permettraient, avec une optimisation des systèmes, de réduire les besoins pour la pointe hivernale et réduire en conséquence l'ajout de coûts supplémentaires pour les consommateurs d'énergie.

Le Québec dispose d'un système gazier performant qui doit être optimisé et auquel il faudrait y avoir recours pour réduire la sollicitation du réseau électrique notamment en période de pointe.

Une des autres avenues pour optimiser le système, est de fournir l'énergie disponible là où se matérialise la demande. Il n'est pas pertinent de construire des lignes de transports d'électricité supplémentaires et donc des capacités de production additionnelles pour satisfaire une demande, relativement minime qui pourrait être satisfaite par le gaz naturel, d'autant plus que le réseau gazier peut fournir du GSR.

Il est nécessaire d'avoir une vision en termes de satisfaction des besoins et non en termes de promotion d'un vecteur énergétique par opposition à un autre. De plus, la complémentarité entre les deux systèmes permettrait de libérer des capacités additionnelles ou de consacrer des capacités pour décarboner des segments de l'économie qui ont un impact bien plus important sur les émissions de GES que d'autres.

Toujours selon l'État de l'énergie au Québec, nous constatons que le transport est responsable de près de 36% des émissions de GES du Québec, sans compter les autres polluants atmosphériques et leurs impacts sur la santé publique, alors que le bâtiment est responsable que de 10% des émissions de GES

3^{ème} Recommandation: Optimiser les actifs gaziers du Québec pour accroître la part des bioénergies

Le gouvernement a pour objectif d'accroître la production et la consommation des bioénergies au Québec. Cet objectif ne peut se concrétiser que s'il dispose d'un système performant et rentable de distribution de ces biogaz, comme c'est le cas actuellement.

Se priver d'un système de distribution de gaz performant entraverait le développement de toute la filière bioénergie qui est une des solutions les plus pertinentes pour l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'économie québécoise en générale et les objectifs de décarbonation de l'industrie consommatrice de gaz naturel en particulier.

Le gaz naturel reste un vecteur énergétique essentiel pour l'industrie qui y a recours pour ses procédés.

L'attrait du gaz réside dans le fait que c'est

- Une énergie peu carbonée comparativement à d'autres sources d'énergies fossiles (fioul lourd, pétrole charbon)
- Une énergie fiable et disponible, l'enjeu de la disponibilité de l'énergie est crucial pour le maintien de l'activité de production,

- Une énergie concurrentielle qui permet aux industriels d'opérer à des coûts relativement bas par rapport à d'autres formes d'énergies;
- Une énergie qui est souvent utilisée comme intrant pour des usages autres que la combustion à l'instar de réactions chimiques qui nécessitent la molécule de méthane CH₄;
- Une énergie qui offre un potentiel calorifique important pour la génération de chaleur. Le pouvoir calorifique d'un m³ de gaz naturel, dans des conditions optimales équivaut à 10kWh d'électricité. Pour l'industrie les volumes de gaz nécessaires se chiffrent en centaines de millions de m³ par année.

Ainsi le gaz naturel et son pendant renouvelable sont essentiels pour le maintien de l'activité industrielle mais aussi pour la sauvegarde du système électrique qui ne peut pas couvrir certains usages industriels énergivores car la conversion est soit impossible, soit quand elle est possible, représenterait un défi en termes de disponibilité de l'énergie et de son coût qui serait prohibitif rendant impossible le maintien des opérations industriels.

S'agissant de l'impact environnemental, le gaz naturel permet des réductions de GES substantielles quand il est en remplacement de vecteurs énergétiques fortement carbonés. À cet effet, l'ACIG cite l'exemple d'un de ses membres en Ontario qui a récemment modernisé ses installations industrielles pour 1.3 milliards de dollars afin de remplacer des énergies fortement carbonées par du gaz naturel ce qui lui a permis de réduire ses émissions de GES de 70%.

Au Québec et avec l'amorce de la décarbonation de l'industrie, nous pourrions voir une augmentation de la consommation de gaz naturel pour réduire les émissions de GES.

Si le gaz naturel fossile semble indispensable pour la transition énergétique, le maintien de la compétitivité du réseau de distribution est quant à elle indispensable pour permettre le développement des bioénergies qui viendraient en remplacement d'une partie des besoins en gaz naturel.

4^{ème} Recommandation : Reconnaître l'intensité carbone des différents GSR pour consacrer la position de pionnier du Québec

Le Québec fait figure de pionnier en Amérique du Nord en matière de développement de la filière GSR.

Le développement de cette filière a été rendu possible par le rôle qu'ont joué le gouvernement et les distributeurs pour son essor et ce en introduisant une obligation de contenu minimal pour le GSR dans les volumes totaux de gaz à distribuer.

Après cette première phase d'amorçage du marché, cette filière nécessite désormais de nouveaux relais de croissance réglementaires pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés et répondre aux attentes des acteurs économiques, notamment industriels, qui ont besoins de solutions pertinentes pour décarboner leurs activités.

Actuellement, près de 90% de la production québécoise est destinée à l'export alors que beaucoup d'industriels rencontrent des difficultés à s'approvisionner en GSR et qu'Énergir commence à en importer pour atteindre ses objectifs volumétriques.

En plus de ces difficultés d'approvisionnement, nous constatons que l'approche volumétrique préconisée par les distributeurs gaziers est en opposition avec l'approche en termes de réduction de GES que les industriels favorisent.

Le principal point d'achoppement réside dans le fait que la réglementation actuelle ne reconnaît pas les différentes intensités carbonées du GSR qui varient selon le mode de production de ce dernier.

En effet, et dépendamment de l'intensité carbone du GSR employé, les réductions de GES peuvent varier de manière importante, de l'ordre d'un facteur 10.

Encadré 3 Émissions de GES évitées par 1 million de m3 de GSR en fonction de son mode de production

Source GNR	TéqCO ₂ pour 1Mm ³
Gaz naturel fossile	1 880 Téq CO₂
GNR Énergir	-1 869 Téq CO ₂
GNR Eaux usées	-2 827 TéqCO ₂
GNR Lieux d'enfouissements	-1 510 TéqCO ₂
GNR Matière organiques résidentielles	-3 380 TéqCO ₂
GNR Lisier animal	-11 353 TéqCO ₂

L'industrie lourde priorise ainsi, une approche en termes de réduction des émissions de GES de ses procédés en opposition à une approche volumétrique priorisée notamment par les distributeurs d'énergies.

Cette distinction revêt un caractère fondamental pour l'atteinte des objectifs que les industriels se sont fixés. Ainsi, un industriel va prioriser un approvisionnement en énergie renouvelable disposant de certaines caractéristiques en termes d'intensité carbone.

C'est la reconnaissance de l'intensité carbone des différentes énergies renouvelables qui permettra à l'industrie d'atteindre de manière efficiente les objectifs assignés en termes de réduction de ses émissions de GES. L'approche volumétrique des distributeurs ne fera que ralentir les efforts de l'industrie.

Producteurs et consommateurs industriels de GSR, s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de changer de paradigme pour cette filière en la dotant d'un cadre réglementaire lui permettant d'atteindre son plein potentiel en intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur du GSR.

Comme exprimé précédemment, les usages industriels sont difficilement voire impossibles à électrifier. La réduction de la consommation de gaz naturel fossile ne pourrait se matérialiser que par la disponibilité du GSR qui intégrerait l'ensemble de sa chaîne de valeur, à s'avoir ses attributs environnementaux et son intensité carbone.

C'est à cette condition que le Québec verra sa filière de production de GSR dynamisée.

Ainsi l'ACIG demande au gouvernement de :

- **Reconnaître les différentes intensités carbones des différents GSR produits et distribué au Québec et par extension la reconnaissance des intensités carbones de l'ensemble des énergies renouvelables au Québec;**
- **Reconnaître les intensités carbones des énergies renouvelables aux fins de conformité avec le SPEDE,**
- **Fixer à la filière GSR des objectifs en termes d'émissions de GES et non pas en termes de volumes**

Une autre avenue qui pourrait être considérée pour permettre l'atteinte du plein potentiel de la filière GSR serait la mise en place de mécanismes permettant la séparation et l'échange de l'attribut environnemental du GSR. Ce mécanisme de marché, aurait pour principale vocation de faciliter la conformité avec les objectifs de décarbonation.

2. Fixation des tarifs

L'atteinte des objectifs de décarbonation et de transition énergétique va nécessiter des investissements importants qui vont se répercuter sur le prix de l'énergie et donc impacter l'ensemble de la société. Ainsi, la fixation de tarifs justes et équitables demeure indispensable pour réussir à concilier transition énergétique et accès à une énergie décarbonée et compétitive.

5^{ème} Recommandation : Les distributeurs ne devraient pas être seuls à déterminer les investissements nécessaires pour décarboner l'économie

La transition énergétique va nécessiter d'importants investissements à la fois en capacités de production mais aussi en infrastructures de transport et de transmission. Le choix et la portée de ces investissements ne devraient pas incombés aux seuls distributeurs et le rôle dévoué aux entités réglementées devrait se limiter aux segments économiques qui n'ont pas d'obligations particulières en termes de décarbonation.

Au vu du poids des distributeurs et de leur position de monopole, le cadre législatif devrait limiter dans le temps ainsi que la portée de l'implication des distributeurs dans la mise en œuvre des initiatives pour la transition énergétique. Les distributeurs devraient être le point d'amorce de ces initiatives qui devraient être restituées au marché une fois que les technologies et le process ont atteint le seuil d'une large diffusion.

Limiter dans le temps et la portée du rôle et de l'implication des entités réglementées dans l'atteinte des objectifs de transition énergétique, permettrait l'émergence de solutions fiables et économiquement viables pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement.

De plus, les distributeurs n'assument aucun risque lié aux investissements qu'ils déploient puisque l'intégralité du coût de ces investissements est récupérée via les tarifs.

Les distributeurs déploient généralement des solutions globales dont les coûts sont assumés par l'ensemble de la clientèle, qu'elle bénéficie ou pas des investissements engagés ou des solutions mises en œuvre.

Cette manière d'opérer, inhérente aux entités réglementées, peut générer des surcoûts qui autrement seraient évitables.

Ainsi, les investissements que les distributeurs seraient amenés à engager ne devraient par être laissés à leur seule initiative et que la Régie de l'énergie et les intervenants puissent discuter de la pertinence et de la prudence de ces investissements.

6^{ème} Recommandation : La Régie de l'énergie doit continuer à assurer une fixation juste et équitable des tarifs.

Les distributeurs détiennent un monopole au Québec ce qui appelle à une régulation au bénéfice des clients des distributeurs et au bénéfice des distributeurs eux-mêmes. Il ne serait y avoir d'économie performante sans régulation des entités en position de monopole.

Pour que la transition énergétique puisse se faire sans entraves, l'acceptation par la société civile des décisions de la Régie doit être maintenue.

L'indépendance de la Régie doit être maintenue ainsi que le processus réglementaire inclusive qui permet aux clients des distributeurs et à la société civile de participer à l'établissement des tarifs. Des ajustements et des améliorations peuvent néanmoins être apportés pour que la Régie puisse intégrer dans ses décisions les enjeux liés à la transition énergétique.

La Régie doit avoir le mandat de tester la prudence des investissements et les initiatives qui les distributeurs seront amenés à engager pour la transition énergétique.

Ainsi, l'ACIG est d'avis que ce mandat doit permettre à la Régie de veiller à ce que des coûts non indispensables soient assumés par les clients des distributeurs.

Aussi, la Régie doit continuer à assurer un accès à l'énergie qui ne doit pas être une prérogative discrétionnaire des distributeurs.

7^{ème} recommandation : l'industrie doit être exclue de tout mandat donné à la Régie en matière de décarbonation et de transition énergétique

Les segments de l'économie déjà régulés pour leurs émissions de GES, comme les industriels soumis au SPEDE doivent être exclus de tous mandats donnés à la Régie en termes de décarbonation pour qu'ils n'aient pas assumer les coûts liés à la décarbonation des consommateurs non réglementés pour leurs émissions.

L'industrie lourde au Québec est déjà réglementée pour ses émissions de GES via le SPEDE et doit se conformer à un ensemble d'autres obligations environnementales au Québec mais aussi au niveau fédéral.

De plus, la complexité du processus de décarbonation de l'industrie fait qu'elle a besoin de solutions spécifiques et adaptées à la réalité de chaque industriel. Les distributeurs déploient des solutions globales qui dans leurs majorités sont incompatibles avec les besoins de l'industrie lourde en la matière.

3. Gouvernance

Le Québec en tant que pionnier de la transition énergétique est aujourd'hui à un moment charnière de son développement. La concrétisation de la position de chef de file en matière de transition énergétique passe par la mise en place d'un plan intégré des ressources énergétiques qui doit, entre autres, permettre une allocation optimale des ressources pour atteindre les objectifs fixés tout en pérennisant son développement économique.

8^{ème} Recommandation : Création d'une entité indépendante en charge de la conception d'un plan intégré des ressources

Le plan intégré des ressources est une initiative pertinente qui s'inscrirait dans une vision à long terme. Ce plan intégré permettrait d'atteindre une allocation optimale des ressources énergétiques mais permettrait avant tout d'amener le Québec vers une nouvelle forme de gestion de l'énergie qui serait pensée en amont et qui intégrerait l'ensemble des facteurs qui concourraient à l'atteinte des objectifs que le Québec s'est fixé en matière de décarbonation mais aussi en matière de développement économique et de prospérité.

Un plan intégré des ressources devrait prendre en considération l'ensemble des vecteurs énergétiques sans distinction aucune et ce pour apprécier le système énergétique comme un tout pour favoriser la complémentarité des ressources mais aussi des systèmes de distribution. En outre, une vision intégrée permettrait de séquencer de manière idoine l'incorporation des énergies renouvelables et la réduction des énergies fossiles sans entamer la compétitivité de l'économie.

Ce plan devrait aussi considérer l'interdépendance des éléments composant la séquence énergie-économie-carbone-environnement bien-être social. Ces éléments d'une seule et même équation doivent être abordés comme un tout et ne doivent en aucun cas être dissociés les uns des autres au risque de rater l'optimum recherché.

La gestion de ce plan intégré des ressources devrait incomber à une entité indépendante qui aurait pour mandat l'élaboration et l'exécution de ce plan intégré.

Pour mener à bien cette mission, cette entité devrait disposer des ressources nécessaires lui permettant d'exercer pleinement sa compétence et avoir une compréhension pertinente des enjeux qui passerait par, entre autres :

- Une compréhension du système énergétique dans son ensemble
- Une considération de l'ensemble des énergies disponibles
- Une compréhension profonde des marchés de l'énergie et de l'économie
- Une compréhension des enjeux économiques et sociaux
- Un accès aux informations liés au système énergétique (production, importation réseau de transport, transmission, réseaux de distribution et ce pour l'ensemble des énergies produites, distribuées et consommées au Québec.

En ce qui a trait à l'élaboration du plan intégré des ressources, cette entité doit pouvoir inclure dans le processus d'élaboration, le gouvernement, la Régie de l'énergie, les distributeurs de gaz et d'électricité les principaux représentant des consommateurs

d'énergie. L'inclusion de ces acteurs est primordiale pour à la fois fixer les principales orientations mais aussi d'apprécier au mieux les impacts des recommandations que cette entité serait amenée à prendre.

Pour ce qui est de la gestion de ce plan, qui sera élaboré sur la base d'une vision à long terme des ressources, des étapes intermédiaires seront nécessaires pour s'assurer de la bonne exécution du plan mais aussi pour permettre des ajustements en fonction de l'évolution du contexte. Ce plan doit permettre une stabilité et une prédictibilité des objectifs et ce pour ne pas envoyer un signal d'instabilité aux marchés et aux investisseurs.

Enfin et en ce qui trait à l'approbation de ce plan, il incomberait au gouvernement et à la Régie de l'énergie.

4. Conclusion

En conclusion de son mémoire l'ACIG rappelle ses recommandations :

- **1^{ère} Recommandation: Favoriser un marché de l'énergie plus ouvert et plus compétitif**
- **2^{ème} Recommandation: Promouvoir une complémentarité entre le gaz et l'électricité**
- **3^{ème} Recommandation: Optimiser les actifs gaziers du Québec pour accroître la part des bioénergies**
- **4^{ème} Recommandation : Reconnaître l'intensité carbone des différents GSR pour consacrer la position de pionnier du Québec**
- **5^{ème} Recommandation : Les distributeurs ne devraient pas être seuls à déterminer les investissements nécessaires pour décarboner l'économie**
- **6^{ème} Recommandation : La Régie de l'énergie doit continuer à assurer une fixation juste et équitable des tarifs.**
- **7^{ème} recommandation : l'industrie doit être exclue de tout mandat donné à la Régie en matière de décarbonation et de transition énergétique**
- **8^{ème} Recommandation : Création d'une entité indépendante en charge de la conception d'un plan intégré des ressources**